

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1117^e séance, tenue le mardi 18 février 2020
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Michèle Brochu, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M^{me} Claude Mailhot, le vice-recteur adjoint à la recherche, M. Daniel Lajeunesse ; les doyens : M^{me} Lyne Lalonde, M. Pierre Fournier, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M^{me} Christine Théorêt ; la représentante de l'École Polytechnique : M^{me} Delphine Périé-Curnier (en l'absence de M. Yves Boudreault) ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, M^{me} Sophie Parent ; les étudiants : M. Charles Bélanger, M^{me} Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras, M^{me} Andréanne St-Gelais, M^{me} Ann Valérie Timothée (observatrice invitée) ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Pierre Bissonnette, M. Martin Caillé, M^{me} France Filion ; les observateurs : M^{me} Diane Sauvé (en l'absence de M^{me} Stéphanie Gagnon), M. Pierre Belhumeur ; le journaliste de *Forum* : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1117-5.1, de la Faculté de médecine : M. Louis-Paul Perreault, professeur titulaire au Département de chirurgie, et M. Éric Couturier, chargé d'enseignement de clinique au Département de chirurgie ; pour la délibération CE-1117-5.2, de la Faculté de médecine : M^{me} Johanne Higgins, professeure agrégée (médecine—Direction) ; pour la délibération CE-1117-5.3, de la Faculté des sciences de l'éducation : M. David D'Arrisso, professeur agrégé au Département d'administration et fondements de l'éducation ; pour la délibération CE-1117-5.4, de l'École de santé publique : M^{me} Nicole Leduc, professeure titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé ; pour la délibération CE-1117-6.1, de l'École d'optométrie : M. Jean-François Bouchard, professeur titulaire, directeur adjoint de l'École

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; les doyens : M^{me} France Houle, M. Christian Blanchette, M^{me} Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, M. Christian Casanova, M^{me} Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, M^{me} Nathalie Fernando ; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Jacqueline Bortuzzo, M^{me} Line Castonguay, M. Jesus Vazquez-Abad ; un membre diplômé : M. Guy Gibeau ; les observateurs : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Agnieszka Dobrzynska, M^{me} Claire Benoît, M^{me} Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

Composition de la Commission des études : on signale la nomination de M^{me} Andréanne St-Gelais (membre étudiante-AGEEFEP), et la démission de M. Robin Mercier-Villeneuve (membre diplômé).

CE-1117-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1116^e séance tenue le 28 janvier 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté de médecine — Département de chirurgie
 - Création d'un programme de Maîtrise en perfusion extracorporelle (2-454-1-1)
 - 5.2. Faculté de médecine — École de réadaptation
 - Modification au programme de Maîtrise en ergothérapie (2-740-1-0) : création d'un cheminement — *Cheminement international* ; abolition de l'option *Profil B*
 - 5.3. Faculté des sciences de l'éducation — Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences (2-801-6-2)
 - 5.4. École de Santé publique — Direction
 - Modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-4)

6. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action
 - 6.1. École d'optométrie
 - Plan d'action pour le programme de Maîtrise en sciences de la vision (2-656-1-0) [option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques ; option Intervention clinique et recherche]
 7. Nomination de membres étudiants au Conseil des études de premier cycle et au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
 8. Affaires diverses
 9. Prochaine séance
 10. Clôture de la séance

CE-1117-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1116^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1116^e séance tenue le 28 janvier 2020, tel que présenté.

CE-1117-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1116^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1117-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente les sujets d'information suivants.

Considérant la décision du Ministère relativement à la déréglementation des droits de scolarité pour les étudiants internationaux (à l'exception de la France et de la Belgique), l'Université a mis en place un nouveau programme de bourses d'exemption des frais de scolarité supplémentaires destiné aux étudiantes et aux étudiants internationaux, sous forme d'exemption appliquée aux droits de scolarité normalement exigés des étudiants internationaux, à compter du trimestre d'automne 2020. L'information nécessaire est transmise en même temps que l'offre d'admission. L'information relative à ce nouveau programme (montants des bourses selon les cycles d'études, modalités du programme et de son application, etc.) est disponible sur le site du Bureau du registraire et sur le site du SAR (section relative aux bourses pour étudiants internationaux). Des membres saluent l'initiative proposée par l'Université, notamment, en regard de l'accessibilité aux études.

On a observé une croissance importante du nombre d'inscriptions d'étudiants internationaux dans les programmes de deuxième et de troisième cycles.

Le Programme de l'expérience québécoise-PEQ a été relancé récemment. Une consultation est en cours et des mémoires seront déposés d'ici la mi-mars. L'Université proposera un mémoire, signalant l'importance de prévoir l'accès à ces programmes pour les étudiants de tous les domaines et disciplines.

CE-1117-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Pierre Belhumeur, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2. Pour ces présentations, la Commission reçoit M. Louis-Paul Perreault, professeur titulaire, et M. Éric Couturier, chargé d'enseignement de clinique, du Département de chirurgie (point 5.1), et M^{me} Johanne Higgins, professeure agrégée [médecine—Direction] (point 5.2).

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Pascale Lefrançois, présente le projet inscrit au point 5.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. David D'Arrisso, professeur agrégé au Département d'administration et fondements de l'éducation.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le projet inscrit au point 5.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit M^{me} Nicole Leduc, professeure titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé.

CE-1117-5.1 Faculté de médecine — Département de chirurgie
- Création d'un programme de Maîtrise en perfusion extracorporelle (2-454-1-1)
2020-A0033-1117-756

La proposition de la création d'un programme de Maîtrise en perfusion extracorporelle vise l'acquisition et le développement des compétences nécessaires à cette pratique, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique-SCPC (incluant, notamment, la connaissance et la mise en pratique des innovations technologiques basées sur des données probantes, et l'exposition à la recherche scientifique en perfusion clinique). Les contenus de formation ont été guidés par la grille de compétence de la SCPC. Au terme du programme, les diplômés seront admissibles aux examens de certification en perfusion extracorporelle de la SCPC. La structure du programme comporte 45 crédits. Dix nouveaux cours de sigle CHI sont créés pour le programme. L'implantation du programme proposé est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reportée au document 2020-A0033-1117-756.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les étapes de développement du projet de programme proposé, sur les cohortes, et sur les modalités prévues quant à la reconnaissance professionnelle des détenteurs actuels du DESS.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Maîtrise en perfusion extracorporelle (2-454-1-1), au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, conformément au document 2020-A0033-1117-756.

CE-1117-5.2 Faculté de médecine — École de réadaptation
- Modification au programme de Maîtrise en ergothérapie (2-740-1-0) : création d'un
cheminement — *Cheminement international* ; abolition de l'option *Profil B*
2020-A0033-1117-757

La modification au programme de Maîtrise en ergothérapie propose principalement l'établissement d'un Cheminement international, de manière à inscrire dans la structure une modalité de reconnaissance des compétences développées dans un contexte de diversité culturelle et dans un contexte professionnel, incluant une mention à cet effet sur le diplôme. En plus du développement des compétences dans une perspective de diversité culturelle, la formation proposée couvrira également le développement du sens critique en regard des enjeux de santé mondiale, ainsi que le développement d'une réflexion sur la pratique de l'ergothérapie en contexte international. Des cours spécifiques sont ajoutés au cheminement, portant sur la santé mondiale et sur des contenus de formation clinique avancée (création du cours ERT 6061-*Formation clinique avancée à l'international*, 8 cr.). La reconnaissance du nouveau cheminement a été vérifiée en regard de l'agrément auprès de l'organisme d'accréditation du programme (Association canadienne des ergothérapeutes, membre de l'Association des agences d'agrément au Canada-AAAC). Le Cheminement international comporte 8 crédits obligatoires attribués à

un stage, et de 3 à 6 crédits de cours à option. La redéfinition de la structure du programme remplace le Profil A actuel (segment 70) par un tronc commun (segment 01), et identifie un Cheminement régulier (segment 72) et un Cheminement international (segment 73). Le *Profil B* de la structure actuelle est retiré, cette structure de formation de mise à niveau n'étant plus en usage. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1117-757.

Après discussion, on prend note de vérifier s'il y aura lieu de définir des modalités réglementaires et des principes de composition d'un cheminement international pour les programmes d'études supérieures, comparables aux modalités qui ont été définies pour les programmes de premier cycle, et lesquelles ont été approuvées par la Commission des études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en ergothérapie (2-740-1-0) : création d'un cheminement — *Cheminement international* ; abolition de l'option *Profil B*, à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document 2020-A0033-1117-757.

CE-1117-5.3 Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences
(2-801-6-2)

2020-A0033-1117-758

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences propose des ajustements à la structure et aux contenus, de manière à y introduire des thèmes porteurs qui ne sont pas couverts dans la version actuelle du microprogramme, et de manière à ouvrir celui-ci à des candidats intéressés par l'évaluation et œuvrant dans le domaine de la formation, mais dans d'autres champs ou domaines que celui de l'éducation (domaines de la santé, de la construction, de la finance, des sciences, des langues, etc.). Le microprogramme s'adressera ainsi aux enseignants, aux conseillers pédagogiques et aux personnes exerçant des fonctions de direction, recherchant un perfectionnement, mais également aux personnes concernées par des processus relatifs à l'élaboration de référentiels de compétences, ou relatifs à l'évaluation de compétences professionnelles (que ces personnes soient membres, ou non, d'un ordre professionnel). Des ajustements afférents sont apportés à la structure du microprogramme (le segment 70 passe de 12 à 9 crédits de cours obligatoires, et de 3 à 6 crédits de cours à option ; retrait des cours ETA 65221-2 et ETA 6582 de la structure ; réactivation du cours ETA 6521 ; retrait du bloc 70C, et ajout de deux cours de ce bloc au bloc 70B). Deux nouveaux cours de sigle ETA sont créés, en lien avec de nouveaux contenus. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1117-758.

En réponse à des questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. L'ouverture du concept d'évaluation proposée par la modification se pose dans le contexte de développements pédagogiques, notamment, l'implantation de l'approche par compétences et l'application de modalités d'évaluation des compétences ; alors que ces approches étaient auparavant davantage rattachées aux domaines de l'éducation, les développements ultérieurs ont amené des professionnels d'autres domaines à s'y intéresser et à se voir concernés par ces approches (élaboration de référentiels de compétences ; évaluation des compétences et des référentiels ; organisation des compétences dans la formation ; etc.). Sur le titre et le descriptif des deux nouveaux cours créés (ETA 6542 et 6543), on explique que l'on a proposé une formulation qui ne se limite pas au domaine spécifique de l'éducation, considérant la perspective recherchée. Considérant l'avis présenté, on prend note de vérifier s'il y aura lieu d'apporter des ajustements aux titres et aux descriptifs de ces cours, de manière à préciser le lien avec le domaine de l'éducation, tout en signalant la perspective d'ouverture à d'autres domaines.

On signale les besoins existants dans des domaines des sciences de la santé, ainsi que dans les milieux de l'enseignement (par exemple, en matière de formation continue ou de formation à distance), auxquels le Microprogramme pourra répondre adéquatement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences (2-801-6-2), au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document 2020-A0033-1117-758.

CE-1117-5.4 École de Santé publique — Direction
- Modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-4)
2020-A0033-1117-759

La modification au programme de Maîtrise en santé publique propose des ajustements à la structure (tronc commun et blocs à option) et aux contenus de formation, de manière à répondre aux exigences de l'organisme d'agrément du programme (Council of Education in Public Health-CEPH), notamment, en optimisant l'activité des étudiants dans les cours de stage effectués dans les milieux de pratique en santé publique. Deux nouveaux cours de sigle MSN et sept nouveaux cours de sigle MSO sont créés, sur des contenus de stage, de travail dirigé, de complément de formation à des stages, en santé environnementale, en surveillance épidémiologique, en promotion de la santé et en santé mondiale. Également, les contenus de formation intégreront davantage l'approche méthodologique qualitative, en conformité des exigences du CEPH. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reportée au document 2020-A0033-1117-759.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des préalables de certains cours et de cours équivalents, ainsi que sur leur traitement dans Synchro.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-4), à l'École de Santé publique (Direction), conformément au document 2020-A0033-1117-759.

CE-1117-6 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES : PLANS D'ACTION

CE-1117-6.1 École d'optométrie
- Plan d'action pour le programme de Maîtrise en sciences de la vision (2-656-1-0) [option
Sciences fondamentales, appliquées et cliniques ; option Intervention clinique et recherche]
2020-A0033-1117-760 et 2020-A0033-1117-760.1

La vice-rectrice à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, présente le sujet mentionné en rubrique. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Jean-François Bouchard, professeur titulaire et directeur adjoint de l'École d'optométrie.

Le plan d'action relatif au programme de Maîtrise en sciences de la vision porte sur deux options du programme : l'option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques, et l'option Intervention clinique et recherche. À la suite de l'identification des qualités de ces options du programme ainsi que des points à améliorer (page 12 du rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes, document 2020-A0033-1117-760.1), le plan d'action a répondu à onze recommandations, s'attardant sur les améliorations envisagées, notamment, en regard des activités et des espaces de laboratoire, du recrutement, et de la mise à niveau des options (éventuellement, dans le cadre d'une refonte de programme). Des précisions portent sur des mesures déjà appliquées ou en cours (normalisation du plan de cours ; parrainage et encadrement étudiant ; définition du plan global d'études ; activités d'information et de sensibilisation et modalités de diffusion ; modulation des contenus de formation ; bonification des cours à option ; communication scientifique). La présentation reportée au document 2020-A0033-1117-760 ; le document 2020-A0033-1117-760.1 porte sur le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On signale la réception positive des étudiants du programme en regard de la démarche d'évaluation et des mesures proposées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action pour le programme de Maîtrise en sciences de la vision (2-656-1-0) [option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques ; option Intervention clinique et recherche], à l'École d'optométrie, conformément au document 2020-A0033-1117-760.

CE-1117-7- Nomination de membres étudiants au Conseil des études de premier cycle et au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
2020-A0033-1117-761

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la Commission à procéder à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études, considérant les propositions de candidatures transmises par l'AGÉÉFEP, consignées au document 2020-A0033-1117-761. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études nomme :

Au Conseil des études de premier cycle :

Mme Andréanne St-Gelais (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente, secrétaire générale de l'AGÉÉFEP), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2021 ;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

Mme Asma Bouikni (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2021.

CE-1117-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1117-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 17 mars 2020, à 14 heures.

CE-1117-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 15.

Adopté tel que corrigé, à l'unanimité, le 17 mars 2020 – délibération CE-1118-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot